



BULLETIN MUNICIPAL

SOMMAIRE

Au conseil municipal

Les projets

La vie de la commune

Quelques brèves

État-civil

**A la communauté de
communes**

Le mot du maire

Depuis le début du mandat, en matière de communication, nous avons plutôt privilégié, outre la presse locale, les moyens modernes : la commune, depuis maintenant un an et demi, est dotée d'un site internet qui rencontre, à notre modeste niveau, un joli succès : nous venons de dépasser les 30 000 connexions !

Mais tout le monde n'a pas internet, et bien des projets commencent à prendre forme, dont il est bon que vous soyez informés : la maison de la chasse a été inaugurée, les travaux de la mairie commenceront prochainement et nous avons bon espoir que tous les efforts que nous avons déployés pour le projet de maison de santé trouveront prochainement une conclusion favorable.

C'est pourquoi nous avons pensé qu'il était utile de publier un bulletin d'information traditionnel : support papier, distribution dans toutes les boîtes à lettres et sans publicité, le tout pour le coût le plus faible possible.

Nous espérons que vous trouverez dans ces quelques pages de quoi satisfaire votre besoin de participer à la vie de la cité.

Vos réactions nous intéressent : les critiques constructives sont toujours positives. N'hésitez pas à nous faire part de vos propositions d'amélioration, que ce soit pour l'action municipale en général ou pour la rédaction de ce bulletin en particulier.

Passez tous de bonnes fêtes de fin d'année !



Au conseil municipal

Le PLU (Plan local d'urbanisme), source d'organisation : le POS (Plan d'occupation des sols) avait été mis en place en 2000. Dix ans plus tard, il doit s'adapter aux changements démographiques, économiques, naturels... et législatifs (d'où son nouveau nom de « plan local d'urbanisme »). Une nouvelle étude réalisée par un bureau d'études spécialisé en lien avec la commission Urbanisme et la DDT (ex-DDE) devrait aboutir, au 1^{er} semestre 2011, à l'adoption d'un projet qui sera soumis à enquête publique : chacun pourra alors s'exprimer sur le projet et présenter des demandes individuelles. Ensuite, après modifications éventuelles, il sera adopté par le conseil municipal. Comme le POS, le PLU doit assurer un développement harmonieux des espaces agricoles, artisanaux et industriels, résidentiels.

Cette révision du POS sera également accompagnée par une révision du schéma d'assainissement, du règlement de boisement et de la ZPPAUP qui, après dix ans d'existence et d'expérience, doivent également s'adapter aux besoins actuels, tout en continuant à protéger l'environnement urbain et paysager. Ces documents, annexés au projet de PLU, seront également soumis à enquête publique.

La voirie, source de préoccupation

- **Les voies communales** souffrent des hivers (redevenus) rigoureux ; le salage est certes nécessaire, mais il est coûteux et il accélère la détérioration des revêtements. Des travaux sont engagés chaque année dans la limite supportable par les budgets et en fonction des subventions d'État (DGE) dont le taux s'est effondré (20% du prix HT)... et qu'on ne peut obtenir à coup sûr. Les travaux ont concerné la route de Menteyres à Chaduzias, un tronçon entre Besses et Chantegris, deux voies communales à Menteyres, la route de Châteauneuf et la voie de la MAS au croisement de la Mouteyre avec création d'un couloir de circulation pour les personnes handicapées.

- **Les ponts sur la Borne** ont subi des outrages (au Mallet, du fait de la crue du 2 novembre 2008, et à

Salettes, du fait d'un transporteur peu soigneux) : les réparations ont été effectuées cet été.

L'eau, source de vie

- **Le captage de Fonteline 1** a été repris (débit : 200m³/jour). Cette eau s'ajoute à la ressource en eau de Fix (120 m³/j) qui est utilisée en priorité car non traitée et venant par gravitation. Ainsi, nos besoins étant largement couverts, même en saison estivale, il est possible d'envisager des repiquages sur la conduite de Fix. Le second captage de Fonteline sera prochainement refait. La procédure de protection de ces deux captages pourra ensuite être engagée.

- **Les réseaux d'eau de Besses et Chaduzias**, très vétustes, ont été refaits par piquage sur la conduite de Fix. Des compteurs ont été installés.

L'assainissement, source de protection de la nature

le poste de relevage des eaux usées du quartier de la Gare est en service. Il permet de collecter les eaux usées d'une soixantaine de foyers et de les diriger vers la station d'épuration alors que, jusque là, ils partaient à la rivière.

Le camping, source d'ouverture : après la mise aux normes des bornes d'alimentation électrique et en eau potable, après la réfection de l'éclairage, après le rafraîchissement des locaux sanitaires, d'autres travaux sont en cours de réalisation :

- **une borne de vidange de camping-cars** a été installée cet automne en régie (l'équipement est pris en charge par la communauté de communes). Elle permettra au camping d'être référencé par la Fédération française de Camping-caravaning ;

- **les eaux usées** ont été reprises et dirigées vers une nouvelle fosse.

Les bâtiments communaux, source de bien-être

- **L'église** : grâce à une souscription ouverte avec le concours de la Fondation du Patrimoine, nous avons pu restaurer les vitraux et reprendre une partie de la toiture sur le chœur qui occasionnait des fuites.

▪ **L'école laïque Jean Macé :**

- **Toutes les ouvertures** (89) ont été équipées en double vitrage, ce qui, avec l'isolation des combles précédemment réalisée, permettra de substantielles économies d'énergie.

- **Le projet École numérique rurale** (ENR) auquel la commune a adhéré a permis d'équiper les classes avec deux tableaux interactifs, deux vidéoprojecteurs et huit ordinateurs portables.

- **La cuisine et l'arrière-cuisine** ont été restaurées en régie pendant les vacances de Toussaint : peinture, reprise de la faïence et remplacement des lumières.

▪ **Le Centre George Sand** a subi une petite cure de rajeunissement, l'hiver dernier, grâce à nos jeunes employés. Nous avons restauré le grand hall d'entrée, une petite salle, le bar et la cuisine.

▪ **La maison de la faune sauvage** a été construite dans l'enceinte du garage communal route de Châteauneuf. Elle répond aux normes d'hygiène permettant le dépeçage et la découpe du grand

gibier. Mais elle sera aussi un lieu d'éveil à la nature pour nos enfants. Il est à noter que cette maison a été entièrement réalisée de manière bénévole par l'équipe des chasseurs avec parfois le renfort d'artisans locaux. La commune a simplement pris en charge la fourniture des matériaux. Cette maison a été inaugurée le 5 septembre 2010.

▪ **Le presbytère :** le conseil municipal s'est prononcé pour sa vente, le produit servant à financer les travaux de réfection de la mairie. Mais auparavant, il convenait de régler des questions en suspens : l'achat du garage qui appartenait à la paroisse et la suppression de la servitude de passage dans la cour qui permet d'accéder au jardin voisin : opérations réalisées. Il convient maintenant de prévoir un chauffage indépendant pour l'église.

Les projets

Réfection du bâtiment de la mairie

Ce bâtiment, une ancienne ferme, a été restructuré au début des années 50. Dans un passé récent, il abritait, outre les services de la mairie, le Trésor public et, à l'étage, l'appartement de fonction du percepteur. Mais nous avons été victimes du regroupement des trésoreries et les locaux laissés libres ne sont plus fonctionnels pour l'usage qui est désormais le leur. De plus, la loi sur le handicap a fixé 2015 comme date limite pour la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments publics. C'est un bâtiment coûteux en énergie car sans isolation et avec des huisseries en très mauvais état. Toutes raisons justifiant une réfection.

Le choix de rénover ce bâtiment, plutôt que d'en construire un nouveau à l'extérieur, a été fait pour maintenir de l'activité dans le centre-bourg, à

proximité des usagers les moins mobiles, et aussi pour des raisons de coût.

Après deux ans de réflexion au sein du conseil municipal, la décision d'une réfection totale a été prise lors de la réunion du 5 novembre 2010.

Le bâtiment rénové abritera les services de la mairie et de la MSA (assistance sociale) à l'étage desservi par un ascenseur installé dans la courette, la bibliothèque et la salle du conseil et des mariages au niveau de la courette, la salle de réunion des aînés et un local social au rez-de-chaussée. Il sera isolé par l'extérieur sur les deux niveaux supérieurs et par l'intérieur au niveau du rez-de-chaussée.

La durée des travaux sera de 14 mois.

Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire

Dès le début du mandat, le conseil municipal, avec le soutien actif de la conseillère régionale et cantonale, s'est penché sur le problème de la démographie médicale à l'échéance de 10 ou 15 ans. Il a mis à l'étude un projet de maison de santé pluridisciplinaire à Allègre.

Sachant que l'âge moyen de notre population rurale augmente, que notre espérance de vie progresse chaque année de quelques mois, que les professionnels de santé (et en particulier les jeunes médecins) ne se précipitent pas pour s'installer en campagne, que la lutte contre la désertification des campagnes passe impérativement par le maintien des services de proximité dont la santé fait partie en priorité (avec les principaux commerces, l'école, la poste, la mairie, une bibliothèque : voir ci-dessus...), il nous est apparu qu'Allègre pouvait remplir les conditions pour obtenir des aides de l'État et de la Région. Après un travail approfondi

avec les professionnels de santé sous l'égide d'un cabinet spécialisé, les instances régionales de santé ont labellisé notre projet qui figure désormais au nombre des projets retenus en Auvergne.

Aujourd'hui, nous en sommes au choix de l'architecte ; parallèlement nous attendons une décision concernant l'attribution d'une subvention de la Région. Le bâtiment à construire place du Monument aux Morts, d'une superficie d'environ 400 m², accueillera les médecins, les infirmières, les kinés, ainsi qu'un secrétariat commun et les bureaux de l'ADMR et du SAMSAH (service d'aide à domicile pour personnes handicapées) qui pourront travailler ensemble afin d'être plus efficaces et d'accueillir les patients dans de meilleures conditions.

L'annonce de la réalisation de cette structure a fait naître à proximité des projets d'installation d'ordre privé.

La vie de la commune

Agenda (animations connues au moment du tirage) :

- 19 décembre : marché de Noël
- 16 janvier 2011 : tripes de l'Amicale laïque
- 13 février 2011 : concours de belote, organisé par de l'Amicale laïque
- 27 février 2011 : Théâtre : « Rose et Garou » tout public, organisé par le Comité de jumelage et l'AGUMAAA
- 5 mars 2011 : bal masqué, organisé par l'Amicale Laïque
- 12 mars 2011 : hommage à Jean Ferrat, organisé par l'association Tékitoa et l'AGUMAAA
- 3 avril 2011 : choucroute de l'Amicale laïque
- 7 mai 2011 : marche de l'Amicale laïque

AGUMAAA : de nombreuses animations sont proposées au Centre George Sand (contact : 04 71 00 70 68) ; permanence : les jeudis, de 12h00 à 15h00

- **Cinéma** : chaque vendredi, à 18h00 pour les enfants et à 20h30 pour les adultes
- **Autres activités proposées** : gym, danse, judo, taïso, yoga, pêche à la mouche, badminton, piano, théâtre, mosaïque, dentelle, anglais, conversation en allemand.

Centre de loisirs des Portes d'Auvergne : à la maison de la jeunesse (contact : 04 71 00 23 86)

- les mercredis en période scolaire
- vacances de Noël : fermeture annuelle
- vacances d'hiver : du 28 02 au 12 03 2011
- vacances de Pâques : du 26 04 au 07 05 2011

Halte-garderie : à la maison de la jeunesse (contact : 04 71 00 23 25) : Tous les mardis et jeudis de 9h00 à 17h00.

Club des aînés : pendant les travaux de réfection du bâtiment mairie, les membres du club se réuniront à la cantine de l'école chaque mercredi après midi.

Bibliothèque : pendant la durée des travaux de réfection du bâtiment mairie, l'accueil se fera au rez-de-chaussée du presbytère aux horaires habituels.

Bloc-notes :

- **Mairie** (04 71 00 71 21) : ouverture au public : lundi, mardi, jeudi : de 8h30 à 12h15 ; mercredi : de 8h30 à 12h15 et de 14h00 à 17h00 ; vendredi et samedi : de 9h00 à 12h00.

Pendant les travaux : accueil au presbytère, entrée place de l'église

▪ **ADMR** : (04 71 00 22 04) permanence : lundi-mercredi-vendredi de 14h00 à 17h00.

Pendant les travaux : accueil dans le logement de la poste- entrée par la cour).

▪ **Assistance sociale** (04 71 00 71 92) : permanence : mercredi de 9h00 à 12h00 et jeudi de 14h00 à 16h00 (sauf le 1er jeudi du mois).

Pendant les travaux : accueil au presbytère- entrée place de l'église.

▪ **Déchetterie** : ouverture au public : mercredi de 14h00 à 17h00 et samedi de 9h00 à 12h00. Accès gratuit pour les usagers du SICTOM.

A l'école Jean Macé : 88 élèves pour 4 postes à la rentrée de septembre 2010 : effectif en baisse. Une nouvelle enseignante-directrice : Mme Isabelle GOUX qui habite à Fix.

La principale nouveauté du projet d'école réside dans l'organisation d'une classe de découverte d'une semaine, en mai 2011, au bord de la Méditerranée, pour les enfants de CE et CM (44 élèves)

Au collège du Mont Bar : 240 élèves fréquentent l'établissement : effectif en hausse constante (songez qu'il y a 10 ans, il y avait 140 élèves).

Des créations de classes sont en cours à la place des dortoirs, alors que tous les services administratifs sont regroupés au rez-de-chaussée. Le réfectoire trop exigü est en réfection en attendant l'installation ardemment espérée d'un self-service.

A l'office de tourisme : l'office de tourisme n'a pas souffert de son transfert au pied du mont Bar à en juger par la fréquentation sur juillet-août 2006-2007-2008 (ancienne bascule) : respectivement 1 326, 949 et 1 564 visiteurs. En 2010 (maison du mont Bar) : 1 964 visiteurs. Notons que pour la seule journée de la fête de la Neïra, on a comptabilisé environ 300 entrées.

Aux Restos du cœur : l'ouverture de la campagne 2010-2011 a eu lieu début décembre. L'accueil se trouve toujours au Centre George Sand, chaque vendredi, de 14 h à 16h, en période hivernale.

Les bénévoles lancent un appel auprès de vous tous pour venir renforcer leurs rangs qu'ils jugent trop clairsemés. Contact à l'accueil du vendredi ou auprès de Pierre Colomb.

Le passage à la télé numérique : la région Auvergne passera à la télévision tout numérique le 10 mai 2011. Avant cette date, chaque téléspectateur aura dû adapter au numérique son ou ses postes de télévision. Une campagne

d'information au public sera faite à partir du mois de février 2011.

Ce que nous pouvons déjà dire :

- il ne sera pas nécessaire de changer sa télévision pour passer au tout numérique ;

- pour y accéder, il faudra, pour la plupart d'entre vous, équiper votre téléviseur : souvent un simple adaptateur numérique branché sur le poste suffira ;

- si vous ne faites aucune modification, pensant continuer sous le régime de réception actuelle du son et de l'image, vous allez vous retrouver devant un écran noir ;

- un accompagnement spécifique est prévu pour certaines catégories de foyers : aide financière à l'équipement et accompagnement renforcé auprès de personnes âgées seules ;

- avec le numérique, vous recevrez 19 chaînes nationales gratuites en plus des chaînes locales ;

- les élus joueront un rôle de soutien et de relais avec le groupement GIP France Télé numérique qui gère sur le plan national cette opération.

Un voyage lointain, mais enrichissant, à Krostitz :

du 23 au 30 octobre, le comité de jumelage présidé par le très actif Jean Duroure a organisé un voyage à Krostitz (près de Leipzig), en Allemagne. La délégation comprenait des représentants des quatre communes désormais associées au sein de ce comité : Allègre, Céaux d'Allègre, Monlet et Vernassal. L'accueil a été comme d'habitude à la hauteur. Parmi les nombreuses visites, citons Torgau, lieu où en avril 1945 les armées américaine et soviétique ont fait leur jonction, le camp de concentration de Buchenwald et Weimar, la ville de Goethe.

Des fêtes qui ont acquis leurs lettres de noblesse :

▪ **La fête médiévale** redémarrait avec une nouvelle équipe. Le spectacle était au rendez-vous, les visiteurs aussi. Il faut dire que la gratuité est totale, fait assez rare pour être souligné à une époque où l'on ne fait pas un pas sans être obligé de déboursier.

▪ **La fête de la Neïra**, dans un autre registre, présente les mêmes caractéristiques et le public toujours plus nombreux ne s'y trompe pas. C'est l'occasion de passer une journée au grand air et toute en décontraction.

Bravo et merci aux nombreux bénévoles qui se dévouent corps et âme pour que ces aventures se poursuivent.

L'hiver est là : c'est le moment de parler du service hivernal !

Du 1^{er} novembre au 31 mars, le déneigement et le salage des rues est assuré à partir de 5h00 du matin sur le territoire de la commune par deux équipes d'employés de la voirie. Chaque agent a plusieurs semaines d'astreinte par hiver. Une semaine débute le vendredi à 17h00 et se termine le vendredi suivant à la même heure.

▪ **Les circuits (départ dépôt : 5h00) :**

- **Circuit n°1 (déneigement-salage) :**

Dépôt ; Châteauneuf (Transports Margerit) ; rue Porte de Monsieur ; mairie ; maison de retraite ; collège ; MAS ; lot. les Narcisses ; rue Germaine Tillion ; rue Porte-de-Ravel ; rue N.-D. de l'Oratoire ; place du Marchédial ; rue du Château ; Rix ; La Mouteyre ; Fonteline : Garnier-Favier ; montée Saint-Martin ; chemin de la Source ; les Doniches ; rue des Termes ; Combolivier ; les Astiers ; rue des Roudennes ; rue du Bac ; rue entre les Jardins ; charreyron de la Cure ; Châteauneuf.

- **Circuit n°2 (déneigement-pouzzolane) :**

Dépôt ; la Pendry ; Menteyres (devant l'école, sortie vers Beynier) ; Les Varnets ; Sannac ; Chabannes ; Sassac ; RD 51 ; Les Crozes ; Sarzols ; Menteyres ; Chaduzias ; Besses ; route de Chantegrès ; Le Mallet ; La Clède ; Allègre ; Salettes ; Blot ; Le Chier ; montée de Baury.

Merci de ne pas encombrer inutilement le téléphone de la mairie. Le personnel ne vous oublie pas.

▪ **Déneigement des rues**

Vous avez pris la bonne habitude de ne pas garer vos voitures, en hiver, la nuit, dans les rues, surtout les plus étroites ; ceci vaut pour toutes les rues, et particulièrement pour la rue Notre-Dame-de-l'Oratoire : c'est l'intérêt de tout le monde. En effet, le déneigement des rues est ainsi, à la fois, plus rapide et de meilleure qualité. Alors, l'hiver arrivant, il est bon de rappeler la consigne.

▪ **... et des trottoirs**

L'expérience a appris à chacun d'entre nous qu'il faut d'abord « balayer devant sa porte ». C'est également vrai au sens propre en termes de neige. Mais dans ce cas, en l'occurrence, c'est faire preuve de solidarité que de dégager le trottoir du voisin ou de la voisine qui a des difficultés (âge, invalidité).

Qu'il nous soit aussi permis de dire que lorsque le chasse-neige passe, il arrive fréquemment que la belle trace qu'on a faite pour atteindre la rue se trouve à nouveau obstruée : c'est inévitable et les employés de voirie ne peuvent refaire toutes les traces !

A ce moment-là, quand vous dégarez votre entrée, merci de ne pas rejeter la neige sur la voie publique.

▪ **Salage des rues**

Le salage des rues est, pour les piétons, un moyen de prévention contre les chutes. Il est évident que les rues en pente ne peuvent échapper au traitement. Mais à l'heure où le département a abandonné en grande partie le salage des routes au profit du gravillonnage, il est permis de mener une réflexion identique au niveau de la commune. En effet, le sel très corrosif dégrade rapidement les goudrons. De plus, par le biais des écoulements d'eaux pluviales, le sel répandu se retrouve très vite dans la nature qu'il contribue à polluer.

▪ **Élagage des arbres**

Les conditions climatiques hivernales sollicitent notamment la végétation. De nombreux arbres riverains des routes départementales ou communales plient sous le poids de la neige et du givre.

Il appartient aux propriétaires d'élaguer les branches qui surplombent le domaine public et d'abattre les arbres qui ne respectent pas un recul de 2 mètres par rapport à la limite de propriété. Les rétroviseurs et les carrosseries des engins de déneigement ne s'en porteront que mieux !

Il est rappelé, également, qu'en ce qui concerne les routes départementales, le Conseil général a adopté un règlement selon lequel toute plantation nouvelle d'arbres à feuillage persistant doit

respecter un recul de 7 mètres par rapport au bord de la chaussée.

Quelques brèves

Numérotation des immeubles et dénomination des rues et places

La précédente numérotation datait de 1973. Certaines rues et places n'avaient pas été désignées ; des rues nouvelles ont été créées. La Poste a changé ses méthodes de travail : tri automatique du courrier, changement fréquent des facteurs ; elle a sollicité la mairie pour une mise à jour de la numérotation. Cette démarche sera utile au niveau de la distribution du courrier, des secours d'urgence (pompiers, SAMU) et du recensement de la population qui intervient désormais tous les cinq ans.

Pour la dénomination des rues le conseil municipal a décidé d'honorer Marcel Saby, Emmanuel Dioudonnat, Adrien Faure, Clodomir et Marie Chossegras, Renée Rosier et le Dr Gallaud.

Mise en place durant l'hiver. Chaque foyer concerné recevra un courrier l'avisant de ses nouvelles coordonnées postales.

Jardin d'enfants

L'espace public de Fonteline, au pied du mont Bar, se situe dans un environnement calme et déjà occupé par des équipements de loisirs (boules et tennis). Cet espace à aménager nous a semblé favorable à l'installation d'un jardin d'enfants qui nous était depuis longtemps demandé. Nous avons l'ambition de faire de cet endroit un lieu de rencontre intergénérationnel. Situé entre la Maison d'Accueil spécialisé et la maison de retraite, il sera un but de pro-

menade avec table, bancs et abri. A proximité, un petit parc de jeux d'enfants sera installé : tout cela sur la partie haute de terrain. En contrebas un terrain de pétanque, un terrain de handball-basket, le reste de l'espace étant occupé par un parcours VTT. Enfin, Fonteline rime avec source d'eau : une fontaine et une petite rivière apporteront une note à la fois rafraîchissante et chantante à l'ensemble. Les travaux de terrassement ont été réalisés par une entreprise, les aménagements le seront en régie en 2011.

Dépôt de déchets inertes

Depuis la fermeture par le Préfet de la carrière de Pinet, les artisans locaux n'ont plus d'emplacement pour déposer les gravats issus de démolition.

Bien que cela ne fasse pas partie de ses compétences, la commune a recherché une solution en proposant un lieu de stockage contrôlé dans une ancienne carrière de Montchaud. Ce fut long car il a fallu s'assurer de la maîtrise foncière des terrains et surtout obtenir l'autorisation de la préfecture sur la base d'un dossier détaillé.

Nous venons de recevoir l'autorisation d'ouverture. Il reste à réaliser l'accès et à clore le site. Nous espérons pouvoir ouvrir cette installation au printemps.

Ce lieu sera clôturé et fermé à clé : seuls les artisans de la commune y auront accès.

Concernant les déchets inertes des particuliers, une solution est en vue avec le SICTOM : les dépôts se feront à

la déchetterie du Chier aux heures habituelles d'ouverture.

Schéma d'assainissement des villages

La loi sur l'eau a conféré aux communes la compétence du contrôle de l'assainissement non collectif, ce qui implique le contrôle des installations au moment de leur construction et en cours d'utilisation : c'est le SPANC (service public d'assainissement non collectif). La commune a délégué cette tâche au Syndicat de gestion des Eaux du Velay, lequel a visité chaque habitation des villages et délivré un message : votre assainissement est conforme ou non conforme, sans autre explication, laissant ainsi la plupart d'entre vous fort dépourvus.

La commune a donc fait appel à un bureau d'études, le cabinet Montorier, pour réaliser une étude de faisabilité d'assainissement pour chaque maison de village. Il en ressort que, pour 95% des maisons, une possibilité d'assainissement individuel existe. Ceci dit la loi ne fait pas obligation aux propriétaires de mettre aux normes leur système d'assainissement. Mais, en cas de vente, une solution d'assainissement doit exister et s'il n'en existe pas, l'acquéreur doit en être informé.

Une réunion sera organisée, dans le courant de l'année, pour informer les propriétaires des conclusions de cette étude, village par village.

Station service automatique

En 1996, un décret avait fait obligation aux stations d'essence de se mettre aux normes avant le 31 décembre 2010, sous peine de fermeture. Cela condamnait les pompes à essence et gazoil du canton qui n'ont pas la possibilité physique de se mettre aux normes. Récemment, nous avons appris qu'un nouveau délai était accordé jusqu'au 31 décembre 2013. Néanmoins, pour la population locale dans son ensemble, cette perspective est une mauvaise nouvelle.

Pour trouver une solution, la mairie prépare un projet de construction de station automatique. Le lieu d'implantation n'est pas arrêté sachant que ce dossier pourrait être repris par la commune de Monlet dans le cas où un garagiste s'installerait sur la zone artisanale.

Création de chambres funéraires

Suite à une décision de justice, la chambre funéraire de la maison de retraite (structure publique) ne devrait plus être utilisée par un exploitant privé. Le conseil municipal a été sollicité par deux entreprises privées (Mirmand et Julien) en vue de la construction de chambres funéraires. Le conseil municipal a émis dans les deux cas un avis favorable sur le principe.

Gestion du cimetière

A l'heure de l'informatique, il convient de moderniser nos services. Grâce à l'achat d'un logiciel, la gestion du cimetière se fera par informatique : gain de temps et facilité de gestion. Mais les recherches sur le terrain et la rentrée des données sur le logiciel représentaient un travail important que la secrétaire de mairie seule n'aurait pas eu le temps d'assurer. Grâce à l'embauche

en CAE de Joëlle Maurin, cette tâche a pu être menée à bien.

Un nouveau site internet, source d'information rapide

Grâce aux compétences d'Alain Bernard, notre compatriote, un nouveau site a vu le jour, entièrement géré par une équipe de conseillers municipaux... sous l'œil avisé du concepteur ! Ce site agréable et attirant si l'on en juge par sa fréquentation (près de 30 000 visites, déjà !) n'a pas coûté un euro à la commune, ni dans sa conception, ni dans son fonctionnement.

Chantiers de jeunes

Deux années de suite, sous l'égide de l'association Concordia, nous avons accueilli des chantiers internationaux de jeunes, filles et garçons.

L'objectif est bien sûr la réalisation d'un travail, mais aussi la découverte de notre village et de ses habitants au travers de la vie quotidienne et des fêtes (médiévale, de la neïra, vide-grenier...). Ce sont également les rencontres avec le monde associatif et en particulier notre jeunesse.

En juillet 2009, nous avons réhabilité le charreyron du fossé ouest qui permet d'accéder à la Potence. En août 2010, avec une équipe différente et l'aide de Josy Ampilhac, nous avons consolidé la tour nord du château : deux belles réussites pour des jeunes volontaires sans aucune connaissance préalable.

Nettoyage de printemps

Chaque année, autour du 21 mars est organisée, comme dans beaucoup de communes, une demi-journée de nettoyage dit « de printemps » ; des bénévoles de tous âges y participent dans une ambiance chaleureuse. Munis de gants et de sacs, ils

arpentent les rues et chemins à la recherche de toutes sortes de détritiques. Et le moins qu'on puisse dire, c'est que la « cueillette » est assurée, abondante et variée, de quoi faire pâlir les ramasseurs de champignons les plus performants ! La journée se termine par un goûter collectif. Nous remercions chaleureusement les bénévoles qui y participent et nous vous invitons à venir rejoindre leurs rangs.

Propreté des rues

Il n'est pas possible qu'un employé communal parcoure régulièrement les rues d'Allègre pour ramasser les crottes de chiens. Alors, une seule solution : chaque propriétaire prend en charge de A à Z son animal de compagnie en récupérant les déjections dans un sac (un sac plastique retourné devient un gant très pratique !). C'est un geste de solidarité et de respect envers tout le monde, et notamment toutes celles et ceux qui n'ont pas de chien.

Désherbage des rues

Chacun d'entre vous a pu remarquer que les rues sont jonchées çà et là de touffes d'herbes diverses. C'est qu'en effet, cette année, nous n'avons pratiquement pas utilisé de désherbant en raison des conditions climatiques très défavorables du printemps, mais aussi par souci de protection de l'environnement. C'est une expérience que nous ne sommes pas les seuls à conduire.

Il est évident que certains endroits bien garnis en herbe et même en pousses d'arbres n'échapperont pas au traitement. Mais nous ne pratiquons plus un traitement systématique comme auparavant. Un ou deux balayages supplémentaires peuvent permettre

d'arracher des herbes là où elles sont clairsemées.

Déménagement du bâtiment de la mairie

Les travaux de réfection du bâtiment commenceront à la fin de l'année et sont prévus pour durer 15 mois. Des solutions de repli dans des locaux communaux ont été trouvées :

- le presbytère abritera aux étages les services de la mairie, et de la MSA (avec entrée côté église) et la bibliothèque au rez-de-chaussée (avec entrée par le charreyron et la cour principale du bâtiment) ;
- l'appartement de La Poste abritera les services de l'ADMR ;

- la cantine de l'école Jean Macé accueillera chaque mercredi les réunions du club des aînés ;
- les réunions du conseil municipal, les mariages auront lieu à la cantine de l'école Jean Macé.

État-civil

2009

Naissances : Baptiste FARIGOULE ; Mylan GARNIER ; Robin MONATTE ; Nyla RIX

Mariages : Bruno FAISANDIER et Carine GIRAUD

Décès : Maurice BAYARD ; Fernand BEYNIER ; Clément (Fernand) BONNET ; Hortense BOUDON, née OULION ; Gaston COUDERT ; Jean FARIGOULE ; Joséphine FOURY ; Alice GARDES, née BEIGNIER ; Pierre GIL ; Denise RIX, née MONATTE ; Maxime PUBELLIER ; Marguerite MOURY, née ROYON ; Gérard SABATIER

2010

Naissances : Noémie RODRIGUES de OLIVEIRA ; Juliette ORLANDINI ; Jessica GARNIER ; Lena

PAGNEUX ; Simon RENAUX ; Tyzon BERNARD-DE FREITAS ; Romane ROUSSET ; Matilda BOUDOT

Mariages : Olivier DELOBEL et Céline LUBONSKI ; Jérôme SALINAS et Frédérique TALLOBRE ; Vincent FAURE et Agnès BLACHAS ; David FREBAULT et Aurélie AYEL ; Laurent HELLEPUTE et Chinatsu MATSUSHITA ; Frédéric BOUDOT et Natalia WINKEL

Décès : Paul DEYDIER ; Germaine CHANDEZ, née SOULIER ; Gérard COURNUT ; Louise MARTIN, née ARSAC ; Pierre AMPILHAC ; Jean René CHARRAT ; Marie FAURE, née SOULIER ; Baptiste LEYDIER ; René MARTINOL ; Henriette DAVAL ; Marie-Rose BAYLOT, née BEGON ; Philippe PUBELLIER ; André CRESPE ; Michelle AMPILHAC ; Jules KAMMER ; Régis BERTRAND ; Marie-Thérèse GUILLE, née BREUIL

A la Communauté de Communes des Portes d'Auvergne

Panneau d'information lumineux

Ce panneau sera installé en bordure de la RD 13, sur le trottoir droit, sens montant à hauteur du n° 25 de la rue du Mont Bar. Il annoncera les événements de la vie locale et associative de la commune et de l'ensemble des communes de la CCPA. Ce panneau est financé par la Communauté de communes.

Ligne ferroviaire Sembadel-Darsac

La CCPA a acquis, fin 2009, la ligne ferroviaire Sembadel-Darsac, avant de la mettre à disposition du Syndicat mixte de Développement ferroviaire

de Livradois-Forez chargé de son exploitation. Le but est de prolonger jusqu'à Darsac le parcours touristique en provenance d'Ambert et d'Estivareilles, voies ferrées en service qui se rejoignent à Sembadel-gare. Dans un premier temps, il sera nécessaire de défricher la voie, sans doute à l'aide de chantiers d'insertion, comme ce fut fait il y a quelques années pour le tronçon Sembadel-Pontempeyrat. Une exploitation par vélo-rail, peu gourmande en investissements, pourra alors être mise en place entre Malaguet et Allègre.

Mais, dans un avenir plus lointain, l'objectif est d'établir une liaison touristique entre Le Puy et La Chaise-Dieu, les deux pôles touristiques du départ-

tement, avec possibilité d'une halte à Allègre, avec visite et shopping au programme.

A plus long terme encore, il n'est pas non plus exclu d'envisager le rétablissement du fret pour évacuer les bois du secteur sur le Midi et désengorger la vallée de l'Ardèche. Le Parc du Livradois-Forez travaille déjà sur le fret ferroviaire dans la vallée de la Dore.

Vitrines hors cadre

En vous promenant ou en faisant vos courses, vous avez sans doute remarqué que quelques unes de nos vitrines avaient retrouvé vie le temps d'un été. Ce fut à l'initiative de Noëlle Champarnaud, agent de développement à la CCPA, épaulée par la municipalité d'Allègre. L'objectif est d'offrir à des artistes locaux l'opportunité de se faire connaître et d'exposer leurs œuvres. Il est aussi de redonner de la vie à des vitrines aujourd'hui abandonnées, mais parfois pleines de charme, et de remédier à l'impression d'abandon que tous ces commerces fermés peuvent laisser à nos visiteurs

Nous remercions, à la fois, les exposants et les propriétaires de vitrines ou locataires d'avoir bien voulu se prêter au jeu. Cette expérience ayant donné satisfaction, nous espérons la renouveler en 2011 tout en l'étoffant avec plus de vitrines, plus

d'exposants, sur une durée plus longue, avec de nouvelles animations et sans doute une structure support élargie.

Maison de la jeunesse

Cette structure a été construite sous le mandat précédent. Elle regroupe une halte garderie (gérée par la même association que la crèche de Saint-Paulien), le centre de loisirs, l'office de tourisme, la maison du Mont Bar et un centre d'environnement à destination de classes primaires et collèges. La structure est entrée en fonctionnement progressivement depuis 2009. Aujourd'hui, il reste à démarquer l'accueil des scolaires pour lesquels les projets d'appels sont prêts.

De l'avis général, c'est un bâtiment très accueillant et fonctionnel.

La halte garderie a une fréquentation irrégulière : bonne sur le premier semestre 2010, mais insuffisante depuis le rentrée de septembre.

En outre, la communauté de communes a financé l'acquisition de la **borne de vidange de camping-cars** installée cet automne par les employés municipaux et assume le fonctionnement de la **halte-garderie** et du **centre de loisirs** (voir plus haut).

PROCHAIN NUMÉRO DU BULLETIN MUNICIPAL : JUIN 2011

APPEL AUX RESPONSABLES D'ASSOCIATION

Vous voulez faire connaître votre association, ses activités : vous pouvez nous écrire par un simple courrier ou par courriel (adresse ci-dessous).

En effet, nous souhaitons ouvrir une rubrique intitulée « La vie associative » dans le prochain numéro du bulletin (juin 2011). Vos activités seront publiées dans la page Agenda du site internet.

La mairie :

Courriel : mairie.allegre@wanadoo.fr
Site internet : www.mairie-allegre.com
Téléphone : 04 71 00 71 21
Fax : 04 71 00 22 84

Des numéros utiles :

Pompiers : 18
 SAMU : 15
 Gendarmerie : 17
 Enfance maltraitée : 119